



St Barthélemy



La gabusienne

Sommaire :

- * Le mot du maire
- * Informations
- * Compte rendu du Conseil Municipal du 4 février
- * Informations à conserver
- * Manifestations
- * Recrutements
- * Etat civil

FEVRIER 2010 n° 163

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Jeudi	14 h 17 h 45
Vendredi	9 h 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45



Service client
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash



Mensuel d'information communale de St Barthélemy,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés
par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 20 de chaque mois**
Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Les 14 et 21 mars prochain, les électrices et les électeurs sont invités à choisir les membres du Conseil Régional. Habituellement cette consultation ne mobilise pas beaucoup la population ce qui est regrettable compte tenu des compétences des conseillers régionaux et du montant des budgets mis en œuvre. Pour la continuité ou pour le changement ces jours là vous devez manifester votre point de vue.

Maurice PELISSIER



DIMANCHE 14 et 21 mars 2010 de 8 à 18 h salle Tony Chabert
ELECTIONS REGIONALES

Pensez à vous munir de votre carte électeur

AIDE AUX VICTIMES / ACCES AUX DROITS

VOUS AVEZ ETE VICTIME D'UN ACTE DE DELINQUANCE

sur votre personne (violence, accident de la circulation, agressions sexuelles, injures, menaces...), sur vos biens (dégradations, escroquerie, vol, abus de confiance...)

VOUS VOULEZ CONNAITRE

vos droits, les démarches à entreprendre, vos possibilités de réparation

A.P.R.E.S. - AIDE AUX VICTIMES

Vous accueille et vous écoute, vous informe de vos droits, vous accompagne dans vos démarches, vous apporte un soutien psychologique, vous oriente vers des partenaires spécialisés

LIEUX D'ACCUEIL POUR LES VICTIMES

Permanences principales

VIENNE 26 rue de bourgogne 04 74 53 58 13 du L au V de 9h-12h de 14h-17h
ou Tribunal de Grande Instance 04 74 85 58 66 du L au V de 9h-12h de 14h-17h

Permanences délocalisées

MAIRIE de ROUSSILLON, 4 place de l'Edit 04 74 53 58 13 ouvert le 2^e et 4^e mardi du mois de 14h à 17h
MAIRIE de BEAUREPAIRE, rue Français 04 74 53 58 13 ouvert le mercredi de 13h45 à 16h30

Recensement militaire 1er trimestre 2010 :



"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **avant 16 ans révolu** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * le livret de famille,
- * un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans



DEBAT

ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur BECT, adjoint en charge des finances, expose à l'assemblée le programme d'investissement envisagé pour l'année 2010.

Il indique qu'il est indispensable d'établir des priorités en matière de réalisations, les ressources financières propres stagnant et les attributions de subvention diminuant.

Il rappelle que les travaux de réhabilitation du stade prendront fin courant 2010.

Le Conseil après réflexion et un long débat, DECIDE à l'unanimité :

-d'accorder la priorité à la sécurisation du CD 519

-de reprendre et finaliser le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

-d'apporter des améliorations esthétiques et pratiques pour le quotidien des habitants (aménagement d'espaces verts, remplacement d'une partie du mobilier de la cantine...)

SECURITE ROUTIERE

Aménagements CD 519

Monsieur Bruno DANNONAY, adjoint en charge des questions de sécurité, fait le point devant le Conseil, sur l'évolution de différents problèmes concernant la sécurité et l'aménagement de la R.D.519 :

•L'avant-projet du plateau surélevé (face au lotissement "Le Clos Vert ") a été communiqué à la Maison du Territoire Bièvre-Valloire. Un complément d'étude est demandé.

•Pour finaliser l'étude du rond-point au niveau du chemin de la Barrière, des compléments de relevés topographiques sont demandés : - à l'ouest, pour le raccordement avec la voie existante en direction de Beaurepaire, - au sud, au niveau de la sortie du parking du magasin Casino.

•Dans le but d'améliorer la circulation dans le secteur problématique en face du Centre Commercial "Le Suzon", la création d'une troisième voie "tourne à gauche" a été envisagée pour desservir l'accès regroupé de la Clinique Vétérinaire et des propriétés Gonin et Bourgarit (*ce dernier espace étant appelé à terme à accueillir de futures constructions*). Pour des raisons techniques et réglementaires il semble que cette possibilité doive être abandonnée.

•Pour contribuer à assurer la sécurité au niveau du secteur précité, le parking non réglementaire qui s'était instauré du côté sud a dû être supprimé et le stationnement dangereux (par restriction de la visibilité) du côté nord aux abords de l'accès aux riverains a été interdit. Au préalable M. DANNONAY a adressé une lettre au Syndic des Copropriétaires du Centre Commercial. Il a rencontré chaque Commerçant à qui il a ensuite envoyé un courrier de confirmation.

Pour que les clients accèdent plus directement aux commerces, la création d'une nouvelle entrée au Centre Commercial à son angle nord-est a de nouveau été proposée aux différentes parties. *Une prochaine rencontre entre la Municipalité et les Copropriétaires est prévue.*

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, APPROUVE à l'unanimité la mise en place de ces mesures de sécurité.

Signalétique :

M. Bruno DANNONAY fait part au Conseil du projet concernant la signalétique horizontale :

•Remise en état et amélioration de la visibilité

des différents passages piétonniers.

•Réfection et complémentation de la signalétique du dépose-minute de l'Ecole.

•Réalisation d'une large séparation des voies (ligne blanche-bande colorée-ligne blanche) en face du Centre Commercial.

•Création d'une ligne de séparation des voies pour le Chemin des Acacias.

Le Conseil après en avoir délibéré, ADOPTE ce projet dans sa globalité.

CREATION DE POSTE / AVANCEMENT DE GRADE

M. BECT, 1er adjoint, rappelle la séance du 21 mai 2008 lors de laquelle le Conseil a fixé à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des grades à promouvoir.

Il fait part du tableau d'avancement établi sur proposition du centre de gestion, et indique qu'il y a lieu de proposer sous réserve de réussite à l'examen professionnel ou au concours interne correspondant :

M. Jean-François DE BERSUDER actuellement adjoint technique territorial de 2ème classe sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe,

Mlle AVENIER Jenny actuellement rédacteur territorial avancement possible sur le grade de rédacteur chef.

Le Conseil après échanges,

DECIDE la création des nouveaux grades correspondant à l'évolution de carrière des agents, **CHARGE** Monsieur le maire des formalités à accomplir au niveau de la bourse de l'emploi, **DIT** que l'arrêté portant tableau d'avancement au grade supérieur sera transmis au contrôle de légalité et au Centre de Gestion.

ANNULATION PVR ERDEM

M BECT, 1er adjoint, rappelle au Conseil la séance du 9 septembre 2009 lors de laquelle une délibération avait été prise à la demande de la DDE de LA COTE ST ANDRE concernant une extension de réseau électrique sur la propriété de M. ERDEM.

Cette délibération instaurait une PVR (Participation voirie et réseau) afin que l'extension de réseau demandée au pétitionnaire puisse être réalisé, or l'extension n'excédant pas 100 mètres linaires, elle ne nécessite nullement la mise en œuvre d'une PVR.

En conséquence, il demande au Conseil de retirer la délibération précitée.

Le Conseil après avoir entendu ces explications,

ANNULE la délibération du 9 septembre 2009.

CONVENTION SPA

M. Bruno DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.26 euros par an et par habitant.

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

M BECT rappelle au Conseil que le Centre de Gestion de l'Isère, en partenariat avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a mis en place un contrat de prévoyance collective qui garantit aux adhérents la compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail pour accident ou maladie.

Il informe le Conseil que ce taux actuellement 1.14 % réparti pour 0.94 % en part salariale et 0.20 % en part patronale est passé à 1.25 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il demande au Conseil de se prononcer quant à la répartition de l'augmentation

Le Conseil après échanges, DECIDE de porter à 1% la part salariale et à 0.25 % la part patronale.

SUBVENTION SOU DES ECOLES

M BECT expose au conseil le projet du sou des écoles pour l'année 2010 qui consiste à faire pratiquer à tous les enfants du groupe scolaire une activité autour du poney au centre équestre de SARDIEU.

Il propose d'allouer une subvention à l'association du sou des écoles compte tenu du coût élevé de l'activité proposée sous la forme d'une aide au transport.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ALLOUE une subvention de 600 euros **DIT** que cette somme sera versée directement à la société de transport sur présentation de la facture.

EMPLACEMENT DEFIBRILATEUR

Laurent ROUDET, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée la séance du 16 décembre lors de laquelle a été convenu l'achat d'un défibrillateur, et la réflexion engagée quant à l'emplacement le plus adéquat.

Après discussion,

Le Conseil DECIDE d'installer cet appareil contre la façade de la mairie.

SUBVENTION

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M BECT fait part au Conseil de la demande de Madame Danièle FRANDON, Présidente de la bibliothèque municipale, portant sur l'augmentation de la subvention attribuée annuellement à l'association.

Il précise que cette subvention se monte actuellement à 500 euros.

Il insiste sur l'importance de la lecture tant sur le plan culturel qu'éducatif et propose que le montant alloué annuellement à l'association soit symboliquement porté à 1 euro par habitant.

Le Conseil après échanges,

DECIDE d'allouer une subvention de 1 euro par habitant

DIT que celle-ci sera arrondie à 1 000 euros (population officielle 1009 habitants en 2009).

CONVENTION DE MISE

A DISPOSITION TERRAIN PRIVE

M. BECT, relate l'entretien qu'il a eu avec M. Laurent GIRIER concernant la retenue d'eau réalisée par la municipalité dans un terrain lui appartenant.

Il explique que M. GIRIER, ne souhaite pas vendre sa parcelle, ne demande pas non plus d'indemnisation, mais propose qu'une convention de mise à disposition soit établie.

M. BECT demande au Conseil de se prononcer sur cette affaire,

Le Conseil après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe d'une convention établie entre la commune et Monsieur Laurent GIRIER

CHARGE M. BECT des formalités administratives relatives à cette affaire.

INFORMATIONS A CONSERVER

REDEVANCE INCITATIVE



Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, à compter du 1er mars, 3 enquêtrices missionnées par la Communauté de communes vont passer de foyer en foyer pour fournir tous les renseignements nécessaires et évaluer les besoins de chacun afin de mettre à disposition le bac adapté.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Bruno DANNONAY, Adjoint, Commission Environnement et sécurité



Mlle Alexandra CARRE



Mlle Julia ANGLADE



Mme Jacqueline BARBAUT

PETIT RAPPEL

Qu'est-ce que la Redevance Incitative?

Actuellement chaque foyer paie le service de collecte et de traitement de ses déchets ménagers par une **taxe calculée sur la base de la valeur locative du foncier bâti** de son logement sans considération des quantités qu'il produit.

Nous voulons mettre en place le nouveau mode de paiement qui est la **redevance incitative calculée sur les quantités produites par chacun**.

Ce nouveau système apparaît plus équitable (pollueurs payeurs).

Cette redevance incitative est un moyen qui nous appelle à diminuer, par nos choix de consommateurs responsables, le volume global de nos déchets.

Elle nous convie ensuite par le compostage, s'il est possible, mais surtout par le tri sélectif des éléments recyclables, à diminuer les ordures ménagères résiduelles que nous mettons en finale dans nos poubelles présentées au camion de collecte (ces déchets acheminés au centre de tri de PENOL y subissent un dernier traitement, les résidus finaux étant ensuite enfouis).

Fonctionnement de la Redevance Incitative :




↳ La **quantité produite** par chacun doit être évaluée. Ceci peut se faire en fonction du poids ou du volume.

Pour des raisons de commodité et de fiabilité techniques et en tenant compte d'expériences déjà acquises par d'autres territoires, le choix de la C.C.T.B. s'est porté sur une **évaluation à partir du volume**.

Chaque foyer disposera d'un bac de capacité déterminée, adaptée à ses besoins. Ce bac est doté d'une puce électronique qui l'identifie. Cette puce sera enregistrée par le logiciel du camion à chaque **levée** lorsque le bac aura été présenté à la collecte.

↳ La **facturation** du service est **basée sur le nombre de levées** qui permet d'apprécier les volumes. Chaque foyer paiera un abonnement de base couvrant un nombre déterminé de levées auquel viendra s'ajouter le montant des levées supplémentaires. Le prix de la levée est bien entendu établi en fonction du volume du bac de chacun.

OU JETER QUOI ?

CONTAINERS		
Verre	Emballages	Papiers
<ul style="list-style-type: none"> -bocal en verre -bouteille d'huile en verre -bouteille, canette en verre -pot de confiture -pot yaourt verre 	<ul style="list-style-type: none"> -aérosols -baril de lessive -barquette aluminium -boîte de conserve -bombe mousse à raser -bouteille d'huile, bouteille plastique -brique alimentaire -canette en métal -carton petit format -œuf boites carton 	<ul style="list-style-type: none"> -annuaire -cahier, enveloppe -journaux, livre -magazine, revue -papier cadeau -papier d'écriture 

ORDURES MENAGERES

- ampoules classiques, halogène
- assiette
- barquette plastique
- barquette polystyrène
- CD/DVD/K7
- coton tige
- couche bébé
- tube dentifrice
- film plastique
- feutre/stylo
- gobelet en plastique
- lingettes
- œuf boîte plastique
- papiers emballages produits frais
- porcelaine
- pot de crème fraîche plastique
- pot yaourt plastique
- poterie
- rasoir jetable
- sac plastique
- stylo
- ustensile de cuisine
- vaisselle
- verre à boire

DECHETERIE

- ampoules basse consommation
- bidon d'huile moteur
- chaussures/vêtements
- canapé
- ferraille
- grillage
- huile de vidange
- laine de verre
- matelas, moquette
- objet en terre cuite
- planche de bois
- polystyrène non alimentaire
- radiographie
- solvants
- tuyau d'arrosage
- vitre
- batterie
- bombe, bidon de peinture
- cagette
- faïence
- gravats
- gros cartons
- jouets
- lampe, miroir, néon
- meuble
- papier peint
- poêle
- pot de peinture
- seringue
- thermomètre
- vélo
- piles

COMPOSTAGE	COMPOSTAGE OU DECHETERIE	MAGASINS OU DECHETERIE
<ul style="list-style-type: none"> -épluchures -essuie-tout -papier absorbant -plante -reste de repas 	<ul style="list-style-type: none"> -banchage -feuillage -herbe/pelouse/gazon -taille d'arbre 	<ul style="list-style-type: none"> -appareil électroménager -cartouche d'encre -engrais/phytosanitaire -ordinateur -piles -pneu -réfrigérateur -table à repasser

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais les avantages sont nombreux.

COMPOSTER, EST-CE VRAIMENT UTILE ? OUI

il permet de **limiter la quantité d'ordures ménagères**, de **produire un amendement de qualité** pour votre terre, il favorise la vie du sol.

L'ART DE BIEN COMPOSTER

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples : 1) Mélanger les différentes catégories de déchets 2) Aérer les matières 3) Surveiller l'humidité

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables :

- les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;
- les **déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.
- les **déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc. ;

Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

- les **déchets très ligneux ou durs** : tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant ;
- les **graines de certaines plantes** (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

La viande peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des animaux et qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas.

Les coquillages et les coquilles d'œufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération

Les déchets à ne pas composter :

Les plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas, les bois de menuiseries et de charpente, les produits chimiques, huile de vidange.

L'ART DE BIEN COMPOSTER

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples :

- Mélanger les différentes catégories de déchets :

- les **CARBONES** (Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc. seuls, ils compostent très lentement) **avec les AZOTES** (Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc. Ils se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir (c'est notamment le cas des tontes de gazon)

- les **HUMIDES** (Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc. L'eau qu'ils contiennent est très utile au processus, mais seuls, ils se tassent et s'asphyxient, génèrent des écoulements de jus et des odeurs désagréables) il faut les mêler **avec les SECS** (Branches, paille, papiers, sciure, etc, seuls, ils ne peuvent pas composter);

- les **GROSSIERS** (Tailles et déchets fibreux broyés. L'enchevêtrement de ces matériaux crée des vides dans lesquels l'air peut circuler, ce qui facilite l'aération. Cependant, s'ils sont trop nombreux, ils risquent d'entraîner un dessèchement trop rapide des déchets en compostage.) **avec les FINS** (Déchets de cuisine, sciure, tontes de gazon, etc. Ils se tassent facilement, empêchant le passage de l'air)

- Aérer les matières il faut effectuer brassage régulier
- Surveiller l'humidité e compost doit être humide mais sans excès

LE COMPOSTAGE EN TAS

Ses avantages : facilité d'utilisation. Il n'y a aucune contrainte de volume. Le tas de compost sera installé à même le sol ni trop près ni trop loin de votre maison. Ne pas le placer juste en limite de propriété, ne pas le mettre dans un creux.

Ses inconvénients : lenteur et désagréments visuels. Le tas est à la merci d'animaux, il est exposé aux aléas climatiques, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid. Le compostage est un peu plus long il faut de six mois à un an pour obtenir un compost mûr prêt à l'emploi.

LE COMPOSTAGE EN BAC

Ses avantages : encombrement et nuisances visuelles réduits, il est à l'abri des aléas climatiques, hors de portée des animaux, il permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place, il rapide (quatre à cinq mois).

Ses inconvénients : petits volumes et surveillance régulière, Il faut le surveiller fréquemment pour éviter la sécheresse, le pourrissement nauséabond qui sont irréversibles en l'absence de votre intervention.

QUAND ET COMMENT UTILISER LE COMPOST

Le processus de compostage individuel peut prendre de deux mois à deux ans selon les déchets utilisés et l'effort fourni.

Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable. Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ.

UTILISER SON COMPOST

- dans votre potager toute l'année
- pour la plantation et l'entretien de vos arbres ou buissons fruitiers
- pour le jardin d'agrément
- pour vos jardinières
- pour vos plantes d'intérieur

ACHETER UN COMPOSTEUR

Les composteurs sont vendus dans les jardinerie, les quincailleries et les grandes surfaces. Choisissez de préférence la marque **NF-Environnement « composteurs individuels de jardin »**, qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel

Vous pouvez les commander au SICTOM de la Bièvre avec le bon ci-dessous



SICTOM de la Bièvre – Bon de commande pour un BAC A COMPOST

Je souhaite acquérir (nombre) composteur(s) de 325 L muni(s) d'un bio-seau et d'un mélangeur, moyennant une participation de **30 euro par composteur**. Deux composteurs maximum par foyer.

Je joins à ma commande un chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Toute commande non accompagnée d'un chèque de participation ne pourra pas être enregistrée.

Nom : Prénom :

Adresse : Commune :

Téléphone :

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer au :

SICTOM de la Bièvre
Maison du Canton
38940 ROYBON
Tél: 04 76 36 21 75

A réception de votre commande, vous serez invité à participer à un atelier compostage à l'issue duquel vous pourrez récupérer votre composteur : 1 opération au printemps et 1 à l'automne.

MANIFESTATIONS

RESTAURANT LE CHANDELIER
35 route de Grenoble 38260 PAJAY

DIMANCHE 14 MARS 2010

Journée barbecue « COTE DE BOEUF »

Entrée
Côte de boeuf
Fromage
Dessert



Repas suivi d'une animation musette

Pour réserver 04 74 84 66 67

SAMEDI 10 avril 2010

ACCA

« LA ST HUBERT »

À partir de 20 heures à la salle polyvalente

REPAS SANGLIER avec sono

Ouvert à tous, chasseurs ou non chasseurs

Renseignements et inscriptions

auprès du Président

Jeannot LAQUET 04 74 84 76 68



Pour les enfants de -12 ans repas gratuit



Journées Portes Ouvertes Formations à la MFR

- Samedi 13 mars de 9h à 17h
- Mercredi 14 avril de 14h à 18h
- Mercredi 19 Mai de 14h à 18h

ORIENTATION

4^{ème} et 3^{ème}
Formation par alternance
Diplôme National du Brevet
(86% de réussite)

FILIERE SERVICES
A LA
PERSONNE

- BEPa Services Aux Personnes (SAP)
(84% de réussite)
- BAC Professionnel Service (SMR)
(96% de réussite)

POSSIBILITE:
INTERNAT
BUS VIENNE/GRENOBLE
BOURSE

Un établissement à taille humaine,
Attaché aux valeurs éducatives,
Citoyennes et permettre aux jeunes de
REUSSIR AUTREMENT par Alternance



MFR, 70 route de Marcollin, 38270 St Barthelemy
04.74.84.61.66 -



PRIMARETTE

La commission Agriculture et Environnement de la commune de Primarette en collaboration avec l'association Bièvre-Liers Environnement vous propose

VENDREDI 5 MARS 2010

A PARTIR DE 19 H 30 A LA SALLE DES FETES

CONFÉRENCE—DÉBAT

« le compostage »

Intervenants : Stéphane CAVALAGLIO et
Stéphanie BLACHON
de l'association Bièvre Liers Environnement

SAMEDI 6 MARS 2010

ATELIER PRATIQUE GRATUIT D'1 H 30 EN EXTÉRIEUR

Rendez-vous à 10 h devant l'église



Autres dates

SAMEDI 13 MARS REVEL—TOURDAN

SAMEDI 20 MARS MONTSEVEROUX

SAMEDI 13 MARS 2010

A l'église de ST BARTHÉLÉMY

ORON ET PATRIMOINE

Organise

Un concert animé par 2 chorales



- La Cantilène de
St Siméon de Bressieux
- Fa Perché de Lens Lestang

Place 9€ gratuit -15 ans
Réservation J. CHENAVAS
04 74 84 76 48 ou 06 14 12 81 46

DIMANCHE 7 MARS 2010



Salle polyvalente
Matinée DIOTS FRITES

Venez nombreux

Organisée par les conscrits de ST BARTHELEMY

COMPTE RENDU



BIBLIOTHEQUE

L'assemblée générale de la bibliothèque a eu lieu le 14 janvier 2010.

Voici le nouveau bureau :

Présidente Danièle FRANDON

Trésorière Marie Paule BOYET

Trésorière adjointe Maryse NIVON

Secrétaire Estelle PIOT

Secrétaire adjointe Sylvie REVOL

Membres Bernard GUILLOT, Jean-Louis NIVON, Jean-Claude et Raymonde HOCDE, Brigitte GUEDENET, Sylvaine FRANDON, Hélène HUGON, José GARCIA et tous nos lecteurs.

Merci à toutes les personnes qui tout au long de l'année permettent de continuer la dure tâche de conserver un peu de culture dans nos petits villages.

Bienvenue à Estelle et Sylvaine qui viennent rajeunir le groupe de bénévoles.

Danièle FRANDON

RECRUTEMENTS



Pour la saison 2010, la CCTB recherche des jeunes (étudiants) pour occuper le poste en charge de l'entretien du bâtiment de la piscine et la distribution des paniers aux utilisateurs.

Nous avons besoin **d'une personne** pour les mercredis et week-end de mai et juin puis **8 personnes** pour juillet-août (travail par période de quinze jours sans jour de repos).

Période d'ouverture de la piscine au public :

en mai et juin : les mercredis et week-end

du 3 juillet au 31 août : tous les jours

Horaires de travail :

en mai et juin : mercredi : 14h-21h

samedi et dimanche : 10h45-16h45 ou 15h-21h

en juillet : tous les jours : 10h45-16h45 ou 15h-21h

Merci d'envoyer un CV + lettre de motivation adressée à M. le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire pour le 9 avril 2010 dernier délai.

Conditions : être âgé au minimum de 18 ans (maxi 24 ans), n'avoir jamais travaillé pour la CCTB.

Rémunération : smic horaire

SERVICE



En Bièvre Valloire

Société agréée de service à la personne, FACTODOMIA vous accompagne dans votre quotidien, dans les domaines suivants :

**SOUTIEN SCOLAIRE
JARDINAGE - BRICOLAGE
TAILLE DE HAIES
ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Ainsi que :

**MENAGE - REPASSAGE
LAVAGE DE VITRES
COURSES
GARDE D'ENFANTS**

Pour tout renseignement 7 j / 7 de 6 h à 22 h

Tel : 06 88 11 28 34

Agrément National de service à la personne : N/210308/F/069/S/027



**L'ADMR de
Beaurepaire
recherche des bénévoles**

Nous avons besoin de vous

Cette équipe de bénévoles assure diverses missions :

- * trésorerie
- * informatique
- * visites auprès des personnes aidées
- * secrétariat
- * relations avec les partenaires (élus, caisse de retraite etc...)

L'association intervient sur 5 communes :

BEAUREPAIRE, PISIEU, POMMIER DE BEAUREPAIRE,
ST BARTHÉLÉMY,
ST JULIEN DE L'HERMS

Permanences au local ADMR

7 rue Luzy Dufeillant 38270 BEAUREPAIRE

Mardi – mercredi – jeudi – samedi de 9 h à 11 h
et Vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h

Tél **04 74 79 73 94** aux heures de permanences



le 1er février 2010

est née Hanaé Mireille Marie-Agnès GABET

De Guillaume Jean-Pierre GABET

Et Virginie Chantal BLANCHON

Domiciliés 944 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

ETAT CIVIL